

BUREAUX: RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING:

Trois mois 12 fr.
Six mois 23
Un an 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces: ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez P. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois 14 fr.
Six mois 27
Un an 51

ANNONCES: 15 centimes la ligne
RÉCLAMES: 25 centimes
— On traite à forfait.

ROUBAIX 12 JANVIER 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

M. de Clercq a déposé hier son rapport au nom de la Commission des chemins de fer. Ce document propose diverses améliorations au système actuel des transports.

Cette question, qui acquiert chaque jour une plus grande importance, par suite de l'irrégularité croissante du service des marchandises, ne peut tarder de trouver sa solution au sein de l'Assemblée. D'ailleurs, les entrevues de M. de Rothschild et de M. Thiers se multiplient, et s'il faut en croire quelques-uns, nous écrivons de Versailles, la question des transports serait le principal objet de ces entretiens.

La discussion sur l'impôt des matières premières s'est continuée dans la séance d'hier. Nous renvoyons nos lecteurs au compte-rendu in extenso que nous publions plus loin.

On parle d'un prochain voyage de M. Poyer-Quertier, à Londres. On serait, dit le XIXe Siècle de ce soir, sur la voie d'un compromis industriel et commercial qui, tout en modifiant l'état de choses actuel, ne porterait aucun préjudice grave aux intérêts réciproques des deux nations.

La commission de décentralisation s'occupe activement de l'élaboration de la loi municipale. Elle vient d'arrêter les principaux points relatifs à la suspension et à la dissolution des conseils municipaux en cas d'infraction aux lois.

La commission a décidé qu'un conseil municipal pourrait être suspendu d'urgence par un préfet, mais que le gouvernement seul, après avoir consulté le conseil d'Etat, aurait le droit d'en prononcer la dissolution. Des élections nouvelles devraient être faites alors dans un délai de trois mois.

Les maires, en l'absence du conseil municipal, ne pourraient prendre que des mesures conservatoires et procéder simplement aux actes d'urgence.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles, le 11 :

La commission chargée d'examiner le projet de restitution des biens de la famille d'Orléans, s'est réunie aujourd'hui.

La commission a admis le principe de la restitution des biens et a ajourné sa décision finale, se réservant d'abord de dresser un état des biens non aliénés et à restituer.

La commission des chemins de fer vient de nommer une sous-commission de 6 membres dont M. Kautz est le président, MM. Joubert, Ballot et Laroyère sont rapporteurs.

La commission des annonces judiciaires a examiné, aujourd'hui, un travail très remarquable, c'est le rapport qui fut présenté par M. de Chasseloup-Laubat au sénat, en 1870.

suit d'un contre-projet en opposition avec celui sur la même matière que le corps législatif avait adopté.

La commission de réorganisation de l'armée s'est prononcée à l'unanimité pour le principe du service obligatoire, mais l'accord s'est rompu quand il s'est agi de fixer le mode d'appel et le chiffre du contingent annuel. Le général Ducrot, partisan du service obligatoire, n'est pas d'avis d'appeler sous les drapeaux, la totalité du contingent annuel. M. de Chasseloup-Laubat partage l'opinion du général Ducrot, enfin, le général Chanzy admet que le contingent ne soit pas appelé en entier, mais il demande que la loi fixe un chiffre minimum des contingents à appeler. Quant au général Billot, il demande l'incorporation entière du contingent.

L'Avenir militaire annonce que la commission de la réorganisation de l'armée a voté l'incorporation et le service pendant un an sous les drapeaux de la partie disponible de la classe. Cette mesure a été votée, à l'unanimité moins 2 voix.

La 8ème commission d'initiative parlementaire s'est occupée, hier, de la proposition de MM. Gambetta, Langlois et Dreou, sur la dissolution, et de celle de M. Guibal sur le renouvellement partiel de la Chambre, par moitié, tous les deux ans. La discussion relative à la dissolution a été ajournée, et la majorité de la commission se montre peu favorable à la proposition de M. Guibal.

La commission chargée de l'examen de la liberté de l'enseignement supérieur, s'est réunie, hier, sous la présidence de M. Laboulaye. La commission a décidé, par 3 voix contre 5, que la question des conférences ne devait pas être comprise dans celle de la liberté de l'enseignement supérieur; après ce vote, la commission a adopté l'article suivant présenté par M. Pascal Duprat: « L'enseignement supérieur est libre. » Mais elle a repoussé la rédaction proposée par M. Pascal Duprat pour le second article, rédaction ainsi conçue: « Tout français âgé de 25 ans, jouissant de ses droits civils et politiques, pourra faire des cours et des conférences sur toutes les matières de l'enseignement supérieur.

La commission chargée de l'examen du projet de M. Jules Simon sur l'enseignement obligatoire s'est réunie, hier, sous la présidence de Mgr Dupanloup. On a continué à entendre l'exposé des opinions de chaque bureau sur la question.

Sous peu de jours, la commission de révision des services administratifs va entendre le rapport de M. Em. Arago sur le ministère des affaires étrangères et celui de M. Ed. Charton sur le ministère de l'instruction publique et des beaux arts.

M. de Maly a été chargé par la commission de révision des décrets du gouvernement, de la défense nationale, de l'examen de tous les décrets militaires M. Gambetta.

La commission de décentralisation, s'occupant de la loi municipale, a décidé que le gouvernement ne pourrait dissoudre les conseils municipaux sans avoir consulté le conseil d'Etat. Par une autre décision, elle a arrêté qu'en l'absence des conseils municipaux, les maires ne pourraient prendre que des mesures conservatoires et procéder simplement aux actes d'urgence.

Les élections dans le Nord

Sous ce titre, l'Univers écrit: Nous avons annoncé hier, et nous publions plus loin l'infâme placard qui a été affiché en divers endroits du Nord, mais surtout à Cambrai, la veille des élections. Ces affiches étaient sur papier blanc et ont pu être publiées partout, sans que l'autorité s'en soit émue. Que veut dire ce privilège? On remarquera aussi l'insistance avec laquelle, à chaque ligne de ce document odieux, on prend soin de mettre en avant le nom et le gouvernement de M. Thiers.

C'est sous le patronage de M. Thiers que s'abritent les auteurs de ces affiches immondes, véritables appels à la guerre civile et à l'assassinat. C'est lui qu'ils appellent, pour ainsi dire, à contresigner ces imprécations calomnieuses contre le clergé, contre la noblesse et contre le Pape. Certes, il ne fait doute pour personne que ce patronage lui-même ne soit ici usurpé par une nouvelle et plus odieuse manœuvre. Pourtant, les calomnieux, qui s'en servaient, ont pu croire que cette manœuvre ne serait pas désavouée. Ils pensaient donc que M. Thiers avait donné à leur parti des gages suffisants pour le faire intervenir dans la lutte; de cette façon, en vue de leur succès.

Osons le dire, si tout n'était pas vrai dans ce calcul monstrueux, tout non plus n'était pas illusion. Ne pouvait-on se rappeler le rôle plus que singulier joué par M. Barthélemy Saint-Hilaire, au mois de juillet 1871, lorsqu'il laissait afficher une lettre du cabinet du président de la République recommandant M. Testelin? C'est sans doute en considération de ce passé que les radicaux devenus plus audacieux n'ont pas craint de rédiger l'affiche que nous allons reproduire. Cette affiche, on aurait tort de n'en pas tenir compte, on aurait tort surtout d'en désintéresser le gouvernement en la rapportant exclusivement aux individus sans mandat (pour employer un mot célèbre) qui en ont pris vis-à-vis de l'imprimeur, la responsabilité anonyme.

Que le gouvernement n'ait ni dicté, ni contresigné, ni inspiré d'aucune façon cette affiche, encore une fois, nous n'en doutons pas; mais il reste ce fait public, indéniable, ce scandale inouï et pourtant quasi prévu, c'est que partout les radicaux les plus frénétiques ont combattu sous le nom de M. Thiers, et si l'on veut noter, chose aggravante, que les signataires de cette pièce furibonde s'intitulent comité républicain conservateur, afin de se mettre ainsi mieux à l'unisson des idées du gouvernement, on se convaincra qu'il y a là un fait grave, et que la Chambre quand elle examinera la moralité des élections du Nord, aurait le plus grand tort de n'en pas tenir compte.

On écrit de Comines à la Vraie France, la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur, Vous avez annoncé, dans votre journal de samedi, que les gardes champêtres de Comines, en distribuant les cartes électorales,

étaient accompagnés d'un individu remuant en même temps le bulletin des rouges, et vous dénonciez ce fait comme une manœuvre électorale. L'Echo du Nord a répondu en disant que c'était une calomnie; ce bon vieux Echo a été trompé dans sa bonne foi!!! car le fait est très-exact, et vous pouvez préciser de la manière suivante:

Dans un très grand nombre de maisons, le garde-champêtre s'est présenté accompagné du garde-chasse de M. le maire, et l'un remettait la carte électorale en disant à l'autre: ici trois bulletins, le tout en rapport avec le nombre d'électeurs, en sorte qu'il était évident que c'était une recommandation tacite de l'administration municipale à voter pour les candidats rouges, dont elle s'est faite le patron.

J'ai tenu de vous confirmer ce fait, afin que ce témoignage nouveau vous donne l'assurance que la personne qui vous a signalé cette manœuvre et que je ne connais pas, ne vous a nullement induit en erreur et n'a fait que constater ce que tout le monde ici a remarqué.

Lettres de Versailles

Versailles, le 10 janvier 1872.

Les bureaux ont achevé aujourd'hui leurs élections pour composer la commission du budget. Les membres nommés sont MM. Magne, Bocher, Benoist-d'Azy, Veuillard, Guichard, Teisserenc de Bort, Buffet, Passy, Caillaux et le comte Dru. Ces choix étaient, en général, pressentis dès hier.

L'événement du jour est le dépôt du rapport de M. Buisson, qui conclut à ce que l'Assemblée reste à Versailles. La commission l'avait adopté à la majorité de vingt voix contre dix.

Ce rapport est très remarquable et a été écouté avec l'attention qu'il méritait. La discussion pourra peut-être modifier les intentions de la Chambre; elle ne pourra rien changer, selon nous, à la forte argumentation de M. Buisson, qui a prévu toutes les objections et y répond d'avance.

On ne parle plus de la crainte personnelle de certains députés: leur vote est dicté par une idée plus haute, et un sentiment plus généreux. La Chambre est seule dépositaire du pouvoir; elle le droit d'exposer ce pouvoir à une chance de révolution, n'y en eût-il qu'une seule, et de lancer aux aventures les destinées de la patrie? Cette raison déjà est assez juste pour faire réfléchir tous ceux qui ont souci des intérêts de la France.

Le gouvernement, qui est intervenu par deux fois au sein de la commission, un jour par l'organe de M. Thiers, un autre par celui de M. Casimir Périer, le gouvernement se borne toujours à répéter: « Nous allons contre la nature des choses, nous sommes loin du foyer et du centre du mouvement! »

La nature des choses, c'est le grand mot de M. Thiers; il le répète à tout moment; mais, en somme, ce n'est qu'un mot, et non pas une raison. La nature des choses pour la France est d'être bien gouvernée, et surtout honnêtement. Peu importe que l'impulsion parte d'un point ou d'un autre; le centre peut se mettre où l'on voudra, pourvu qu'il y ait pour le fixer une tête forte et une main ferme.

Quant à être loin du foyer des mouvements, c'est précisément ce que nous voulons. Il y a assez de causes d'agitation en France, sans en ajouter une dernière plus grave encore, l'agitation des 93,000 électeurs de M. Hugo à la porte même de l'Assemblée. On a une forte armée, solide, brave, bien conduite, dira-t-on; nous savons tout cela; mais nous répondons seulement qu'il vaut encore mieux ne pas être obligé de s'en servir. Et puisque Versailles offre toutes les garanties de sécurité, nous dirons avec M. Buisson: Restons à Versailles!

Du reste, croit-on sincèrement à la nécessité du retour à Paris, et ses plus ardents partisans même en sont-ils convaincus? C'est une intrigue, et pas autre chose, un moyen d'opposition, un mot d'ordre, comme le dit si bien M. Buisson. Une fois satisfaits, ceux qui s'en servent en trouvent un autre. Aujourd'hui ils crient: A Paris! Quand ils y seront, ils crieront: Il faut se dissocier!

Voilà le fin mot de toute cette menée. On était moins ardent à Bordeaux quand on sentait les Prussiens à la porte de Paris. Aujourd'hui que toutes les mauvaises passions ont repris le pas, on cherche tous les moyens de les surexciter encore. Nous avons de singulières défiances, quand nous voyons de quel camp partent ces motions. Quelques naïfs se sont jetés à cœur joie dans cette idée séduisante de remettre tout comme devant, en s'imaginant relaire une France en se traînant dans la même ornière. Mais les promoteurs de cette idée, les enragés de Paris, sont, en réalité, ceux qui excusent la Commune, qui réservaient leur indulgence aux massacreurs et aux incendiaires, et qui n'ont eu de larmes que pour les trois ou quatre bandits justement exécutés.

En dehors de la Chambre, prenez au hasard dans la presse une douzaine de journaux; vous verrez prôner le retour à Paris par les mêmes feuilles qui ont insulté la commission des grâces et patronné tous les hommes de désordre.

Il y a donc bien là une intrigue partie du camp ennemi de toute société, et qui, pour cela, éveille en nous une invincible méfiance.

L'élection de M. Vautrain aurait un instant, dit-on, ébranlé la majorité sur cette question. Nous croyons, nous, que la cause est ailleurs, dans la pression du gouvernement sur beaucoup de députés, et dans son travail sourd, mais persévérant dans ce sens. Nous disions hier que bien des mots naïfs échappaient à M. le président de la République. L'autre jour, en recevant la visite de l'empereur du Brésil, il le complimentait sur son gouvernement. — « Je règne et ne gouverne pas, » lui répondit Sa Majesté. — « Sire, répliqua joyeusement M. Thiers, c'est ce qu'il y a de mieux à faire, qu'on soit Roi, Empereur ou Assemblée! »

Dans la pensée de M. Thiers, l'Assemblée, sans doute, n'a rien à voir au gouvernement. Seulement il oublie qu'il tient son pouvoir d'elle-même, et que, pour être logique avec sa théorie gou-